



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Le Monoxyde de carbone est un gaz inodore et incolore qui peut être mortel.

Les signes d'une intoxication

- maux de tête ;
- nausées, vomissements ;
- fatigue ;
- malaises
- ou encore paralysie musculaire.

Dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès.

Que faire si l'on soupçonne une intoxication au monoxyde de carbone ?



- aérer immédiatement le logement ;
- arrêter si possible les appareils à combustion ;



- quitter les lieux au plus vite ;
- appeler les secours (112), les sapeurs-pompiers (18) ou le Samu (15) ;



- attendre la venue d'un professionnel qualifié avant de revenir sur les lieux.

5 conseils pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone



- 1 Faites entretenir vos appareils de combustion chaque année par un professionnel



- 2 Faites ramoner chaque année vos conduits d'évacuation



- 3 Veillez à la bonne aération de votre logement



- 4 N'allumez votre poêle ou votre cheminée que lorsqu'il fait froid



- 5 Respectez strictement les consignes d'utilisation de vos appareils

